



Commune d'Abriès-Ristolas

Réunion du Conseil Municipal Séance du 2 Août 2021 à 18H00 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille vingt et un, le lundi 2 août 2021 à 18H00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 27 juillet 2021

Étaient présents : Alexandre Rénié, Florian Bourcier, Emmanuel Miegge, Philippe Boulet, Dominique Lepas, Philippe Ribot, Nicolas Tenoux, Nicolas Crunchant, Marie-Hélène Farouze, Carine Audier-Merle.

Étaient absents excusés avec remise de pouvoirs : Joël Gauche donne pouvoir à Nicolas Tenoux, Florent Buès donne pouvoir à Florian Bourcier.

Étaient absents excusés : Charles Lacroix, Pauline Roux, Chrystelle Cerutti.

1 - Secrétaire de séance : Marie-Hélène Farouze.

Le maire présente l'ordre du jour.

2 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2021 :

Le compte rendu de séance du 28 juin 2021 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3 - Attribution du marché pour la réouverture des milieux à vocation pastorale :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises dans le cadre des travaux de réouverture de milieux à vocation pastorale a été organisée entre le 8 avril et le 10 mai 2021 : 3 candidatures ont été reçues. La C.A.O réunie le 10 mai 2021 avait déclaré l'appel d'offres infructueux en raison de propositions de tarifs trop élevés.

Une nouvelle consultation a été organisée entre le 26 mai et le 28 juin 2021 ne retenant que 2 zones d'intervention : alpages du Malrif (Cabane des Salins) et de Barrère.

La commission d'appel d'offres a étudié les offres des deux entreprises qui ont répondu : l'ONF et la SARL Arbres et Techniques de GAP.

L'étude des offres des deux candidats a mis en évidence des compétences similaires pour la réalisation des travaux ; le calendrier annoncé est en accord avec le cahier des charges pour les deux entreprises.

La C.A.O propose de retenir l'entreprise la moins disante : la SARL Arbres et Techniques de GAP.



Commune d'Abriès-Ristolas

Montant du marché :

- Tranche 1 « Malrif » : 31 291.20 € TTC (soit 3 816 TTC l'hectare)
- Tranche 2 « Barrère » : 25 164.00 € TTC (soit 2 796 TTC l'hectare).
- TOTAL du marché : 56 455.20 € TTC

Le Conseil Municipal valide cette attribution par 12 voix pour.

4 – Attribution du marché pour l'étude de pré-programmation de l'ancien centre de Val Pré Vert :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation simple a été organisée entre le 12 mai et le 2 juillet 2021 auprès de plusieurs bureaux d'études pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de pré-programmation immobilière des bâtiments de l'ancien centre de Val Pré Vert, du bâtiment abritant la Mairie et de celui de l'ancien presbytère abritant la bibliothèque.

La commission d'appel d'offres a étudié l'unique offre soumise qui est complète et recevable. Elle propose donc de retenir la Société CABESTAN de GRENOBLE. Le prix global de la mission s'élève à **30 925 € HT**.

Le Conseil Municipal valide cette attribution par 12 voix pour.

5 – Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'étude de pré-programmation de l'ancien centre de Val Pré Vert :

Monsieur le Maire explique qu'il est éventuellement possible d'obtenir des subventions de l'Etat au titre du FNADT-CPER 2021 « *Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire - Contrat de Plan Etat-Région* » et auprès de la Région Sud au titre du FRAT « *Fonds Régional d'Aménagement du Territoire* » pour l'étude de faisabilité et de pré-programmation immobilière des bâtiments de l'ancien centre de Val Pré Vert, du bâtiment abritant la Mairie et de celui de l'ancien presbytère abritant la bibliothèque.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

Etat (FNADT-CPER 50 %)	: 15 462.50 € HT
Région Sud (FRAT 30 %)	: 9 277.50 € HT
Autofinancement (20 %)	: 6 185.00 € HT
Montant total	: 30 925.00 € HT.

Le Conseil municipal charge le maire de déposer les dossiers de demande de subventions par 12 voix pour.

6 – Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux de reprise et réfection de voirie (2021) :



Commune d'Abriès-Ristolas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur proposition des Conseillers Départementaux du Canton de Guillestre, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes a attribué à la Commune une subvention de 25 893,08 € HT [pour un montant subventionnable de 47 078,32 € HT] au titre du programme Voirie communale 2021.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de déposer le dossier relatif à cette subvention pour la réalisation des travaux de voirie suivants :

- ▶ Reprise et réfection des voies et chemins communaux – village d'Abriès.
- ▶ Reprise de la structure de chaussée du Pont de Jassaygues - village de Ristolas.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

Conseil Départemental 05 (55 %):	25 838.08 € HT
Autofinancement (45 %)	: 21 543.72 € HT
Montant total	: 47 436.80 € HT.

Le Conseil municipal approuve cette décision par 12 voix pour.

7 – Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux de marquage au sol :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour la sécurité des usagers, il convient de refaire le traçage et marquage sur la voirie communale, ceux-ci n'étant plus visibles. Un devis nous a été fourni pour un montant total de 3 658 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes (enveloppe des amendes de police) pour réaliser ces travaux. Ces travaux de marquage au sol seront à réaliser au printemps 2022 après les rigueurs de l'hiver.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

Conseil Départemental 05 (50 %):	1 829.00 € HT
Autofinancement (50 %)	: 1 829.00 € HT
Montant total	: 3 658.00 € HT.

Le Conseil municipal approuve cette décision par 12 voix pour.

8 – Autorisation au Maire à signer la convention de partenariat relative à la solution d'informatisation en réseau et au portail documentaire des bibliothèques des Hautes-Alpes (renouvellement / 5 ans) :



Commune d'Abriès-Ristolas

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la bibliothèque départementale gère et maintient un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) ainsi qu'un portail documentaire pour une quarantaine de bibliothèques de son réseau. La commune adhère à ce réseau et bénéficie donc du SIGB et du portail documentaire.

Il convient de formaliser l'engagement mutuel entre la Commune et la bibliothèque départementale au moyen d'une convention de partenariat relative à la solution d'informatisation en réseau et au portail documentaire BIBLIOTHEQUES.HAUTES-ALPES.FR. L'objet de cette convention étant de définir la nature, les conditions et les modalités du partenariat relatif, d'une part, à la mise à disposition de la collectivité d'outils édités par la société C3rb Informatique et utilisés par le Département, et d'autre part, à toutes prestations complémentaires en relation avec ces outils et données.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Conseil municipal adopte cette délibération par 12 voix pour.

9 – Autorisation au Maire à signer la convention tripartite de mise en réserve foncière avec la SAFER et le Conseil Départemental 05 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes rencontres avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural « Provence-Alpes-Côte-d'Azur » (SAFER PACA) en vue de l'acquisition de différents domaines dans le but de constituer une réserve foncière visant à favoriser les objectifs généraux d'aménagements agricoles sur la commune.

Monsieur le Maire expose que le CONSEIL DEPARTEMENTAL 05 propose un partenariat avec la Commune et la SAFER, par le biais d'une convention tripartite de mise en réserve foncière contribuant à la réalisation de l'aménagement de la Commune d'Abriès-Ristolas. Le Département pouvant ainsi financer les frais liés aux mises en réserve.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention tripartite avec le Conseil Départemental et la SAFER pour une période de 3 ans renouvelable par voie d'avenants.

Le Conseil municipal approuve cette décision par 12 voix pour.

10 – Autorisation au Maire à signer la convention de mutualisation pour la livraison des repas de la cantine scolaire dans le cadre du service de portage des repas à domicile avec la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras :

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ) assure le portage de repas au domicile des personnes en perte d'autonomie sur ses quinze communes membres.



Commune d'Abriès-Ristolas

Les communes d'Abriès-Ristolas et de Molines-en-Queyras ont mis en place un service de cantines scolaires sur leurs territoires moyennant un groupement de commande.

Dans un souci de mutualisation et d'optimisation des coûts liés au service, les deux communes ont sollicité la CCGQ pour qu'elle puisse également livrer les repas aux cantines.

Afin de couvrir une partie des frais occasionnés par les livraisons, une convention doit être conclue indiquant les sommes dues par chaque commune qui ont souhaité bénéficier de ces livraisons (810 € pour la commune d'Abriès-Ristolas).

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention de « Mutualisation pour la livraison des repas des cantines scolaires dans le cadre du service de portage de repas au domicile des personnes en perte d'autonomie » pour une durée courant du 02/09/2021 au 07/07/2022.

Le Conseil municipal approuve cette décision par 12 voix pour.

11 – Questions diverses :

11.1 – Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc...).

11.2 – Divers :

- Diagnostic ponts : Le CEREMA prendra contact avec la commune à partir de fin août 2021.
- Cartons : discussion avec la CCGQ pour réfléchir à des solutions alternatives de stockage.
- Chats errants sans maîtres : encore beaucoup d'individus à stériliser.
- Foire transfrontalière du 1^{er} août : à redynamiser.
- Date du prochain conseil municipal : 16 août 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.

Signature : Nicolas CRUNCHANT, Maire d'Abriès-Ristolas